

Rapport public Parcoursup session 2025

CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage (42452)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage (42452)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	22	3

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Bulletins	Bulletins scolaires	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Expériences et connaissances avec le métier visé, ainsi qu'en langues étrangères	Expériences et connaissances avec le métier visé, ainsi qu'en langues étrangères	Complémentaire
Savoir-être	En adéquation avec les attendus du métier visé	Capacité à se présenter, à s'exprimer oralement, à adapter son langage à son interlocuteur	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Expérience et connaissance du métier	Expérience et connaissance du métier	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Projet	Connaissance de la spécialité, intérêt pour le métier	Très important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

sans objet

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

L'examen des vœux pour le **Certificat de Spécialisation – Sommellerie** du CEFPPA Adrien Zeller est assuré par une **commission d'examen des vœux** composée d'enseignants et de professionnels du secteur.

Chaque candidature fait l'objet d'une **évaluation individuelle** à partir du dossier Parcoursup, selon les critères suivants :

1. **Résultats scolaires et parcours de formation préalable**, notamment dans les domaines de la restauration, du service ou de la commercialisation des vins et boissons.
2. **Motivation et projet professionnel**, appréciés à travers la lettre de motivation et la cohérence du parcours du candidat.
3. **Expérience professionnelle ou stages** dans le domaine de la restauration, de la sommellerie ou du commerce du vin.
4. **Capacité à s'exprimer et à argumenter autour des produits**, évaluée par les appréciations des enseignants ou les références fournies.
5. **Aptitude à suivre une formation en alternance**, incluant la démarche de recherche ou la détention d'un contrat d'apprentissage.

Les candidatures sont analysées **manuellement par la commission**, qui émet un classement en fonction de la qualité globale du dossier, des appréciations et du potentiel de réussite identifié.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Montrez votre motivation, votre curiosité et votre envie d'apprendre : ce sont les qualités que nous recherchons avant tout chez nos futurs étudiants.

Signature :

SEBASTIEN MALGRAS,

Chef d'établissement de l'établissement CEFPPA

Adrien Zeller